

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle. ItemBergasse, Nicolas. Discours et fragments, 1808 | Le secret de l'instruction](#)

Bergasse, Nicolas. Discours et fragments, 1808 | Le secret de l'instruction

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0588

SourceBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Bergasse, Nicolas](#)

Références bibliographiques[Bergasse, Discours et fragments](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb300872248>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Bergasse, Nicolas (1750-01-24 --
1750-01-24)

TITRE Discours et fragments

LIEU DE PUBLICATION pas de lieu...

DATE 1808

EDITEUR , 1808

Discours sur l'humilité
de l'imp

Le secret de l'art de braver

1774

in Disc. et Fragm.
1808

"ce n'est pas de la volonté du peuple, et de la

135.

jeune de la liberté, que le citoyen accablé peut se
défendre. Seul, avec son innocence ou son crime, il
ne peut pas même s'emparer une étiquette + langage
ou le sous-main à la porte ou repousser la calomnie -
Dès le moment où il est dénoncé, le silence de son
environnement, la ruine de sa réputation, et d'un
d'autre ~~de son~~ ^{déshonneur} que le magistrat qui doit le son-
dager"

137 :

"un crime n'est pas seulement une violation
à l'égard de la loi ; c'est encore une atteinte contre la société. Une
action criminelle, qu'elle ait été punie, ou même de plus
souvent à peine elle a discussion que ne connaît le + se
vivre d'un état d'indifférence. Les discussions de ce genre
sont nécessaires et salutaires, mais que, quelque inutile soient
que le crime est réel, ou si on se + de quel citoyen, elle
sont souvent vaine → certains x le respect de la loi"

38

Dès l'instant où la loi ne peut pas garantir
par elle-même, ou par la certitude de la loi est qu'elle soit
+ la punition de la puissance publique. Elle est toujours
+ quelle se conviennent"



